

'LA BERNARDETTE 2025'
RÉGLEMENT

Article 0 :

Bernadette est une personne âgée de 96 ans à ce jour qui habite Punerot.
Elle est habituée à une certaine manière de vivre, à un pastoralisme de nos villages français..
Si vous la croisez pendant ce voyage, il est plutôt recommandé de s'arrêter pour la saluer.

Article 1 :

La Bernadette est une escapade à vélo-sacoche de 1000 kilomètres environ.
La trace GPX est disponible sur www.stephanebrogniart.com
L'organisateur se réserve le droit de toutes modifications du parcours si les conditions le nécessitent.

Article 2 :

Cette épreuve comporte 50 places. 45 places pour les inscriptions postales, 5 pour des personnes pistonnées. Les suivantes (classées dans l'ordre de sortie de la boîte aux lettres) sont conservées en cas de désistements des premiers arrivés.

Article 3 :

Les inscriptions doivent être déposées dans la boîte aux lettres de :
La Bernadette (notre facteur est au courant) 12 route de l'envers, 88120 Sapois.
Les inscriptions sont ouvertes au 1er novembre 2025.
Les courriers envoyés avant ce jour dit, serviront à allumer la cuisinière à bois de la ferme de l'organisateur.
Et s'il vous plaît, Bernadette étant habituée au courrier manuscrit bien écrit, vos coordonnées doivent alors être parfaitement lisibles : nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone.

Article 4 :

Début Décembre, il y aura création d'un groupe WhatsApp avec les participants.
Vous devez avoir l'application pour participer à la Bernadette.
Nous devons pouvoir vous ajouter au groupe.
Vous devrez parfois accepter la demande d'ajout au groupe.
Si ces 3 conditions ne sont pas réunies au moment de l'ajout de votre numéro dans les 24h, nous passerons à la personne suivante.
Jusqu'au dernier mercredi de Juin, nous pourrons sur désistement ressortir la liste des lettres qui attendent sagement et dans l'ordre de sortie de la boîte aux lettres de l'organisateur.
Aucune liste ne sera visible ailleurs que sur le cahier Clairefontaine sous le contrôle de Gérard.

Article 5 :

Le coût de l'inscription est de 10 Francs, 10 Balles ou 1,52 euros pour les plus modernes d'entre vous. Cette somme sera remise de la main à la main 1 heure avant le départ de La Bernadette et servira à payer le pot d'arrivée dans le bistrot de départ et d'arrivée choisi par l'organisation.

Article 6 :

Le départ se fera le dernier mercredi de Juillet à 6h00.
La fin de l'épreuve sera le dimanche qui suit à midi.
En effet, la règle numéro 1 de la ©Team Point Barre : pas de sport le dimanche après midi.

Article 7 :

Le lieu de départ (l'un des bistrots de village précisément situé sur le parcours) et le sens de rotation de la trace sera donné par message via le groupe WhatsApp le dernier mercredi de Juillet à 00h01.
Vous devrez être sur la zone de départ à 5h00 pour récupérer les trois écrous, déposer votre décharge de responsabilité en cas de litige avec autrui pendant l'escapade, écouter la causerie de l'organisateur, recevoir un autocollant à l'effigie de La Bernadette à coller sur votre monture, arrêter le temps et entrer dans le monde qui vous attend le temps de ce voyage.
Le départ réel sera donné à 6h00 au claquement d'un bouchon d'une bouteille de rouge que les membres de l'équipe d'organisation s'empresseront de partager entre eux une fois que vous serez partis, accompagnée d'un petit pâté lorrain.

Article 8 :

Il y aura sur le parcours deux endroits caractérisés par un tréteau plaqué aux couleurs de La Bernadette en bord de route (suffisamment repérable pour ne pas le rater).

Vous y trouverez une tige filetée pour y visser l'un des écrous donné au départ.

À ces deux endroits vous y trouverez une bouteille de Pulco Orange Citron.

Vous pouvez vous servir, sans oublier que le dernier doit en avoir aussi.

Le dernier écrou sera à visser sur une tige filetée à l'arrivée, située sur une table au fond du bistrot.

Ces trois tiges filetées remplies des écrous de chacun des participants seront remises aux trois personnes qui, selon nos critères, le méritent. Emportant ainsi un petit bout d'huile de genou de chacun des participants.

Article 9 :

Pour valider votre arrivée vous devez donc vous présenter avant le dimanche qui suit le départ, avant midi et pendant les heures d'ouverture du bistrot.

Vous poserez délicatement votre monture devant le bistrot, vous entrerez, saluerez l'assemblée, et vous dirigerez vers le fond de ce bistrot où l'organisateur principal vous attendra pour cocher votre nom sur le cahier Clairefontaine.

Vous pourrez glisser le dernier écrou, en votre âme et conscience, d'avoir respecté les règles et le concept de cette escapade.

Article 10 :

Il n'y aura aucune base de vie sur le parcours.

Cette balade se veut un chemin personnel vers l'arrivée avec un principe d'autonomie.

Chacun considère l'autonomie comme il le veut.

L'organisation pense qu'être autonome c'est : ne pas s'octroyer ni organiser des choses de la part du monde extérieur au voyageurs de La Bernadette, que les autres ne pourraient pas avoir.

Si la providence s'offre à vous, bien évidemment qu'il faut la prendre et surtout dire merci.

Rouler avec un autre voyageur pendant cette balade est une option qui a son charme.

Pour le reste les infrastructures modernes vous offrent tout ce dont vous aurez besoin tout au long du parcours.

Article 11 :

La décharge de responsabilité n'étant pas suffisante dans ce type d'événement sur la voie publique, nous sommes tenus pour des raisons de sécurité et d'assurance de mettre en place un système de sécurité (OWAKA) capable de pouvoir alerter les secours, vous localiser, envoyer un message simple en cas d'incident.

Et enfin, cette balise servira à suivre votre évolution pour votre famille et l'organisation.

La balise, au tarif de 42,00€ prix coutant demandé par OWAKA Sport, comprenant la location de la balise et le forfait satellitaire lié à cette balise le temps de la course.

La balise est obligatoire et à la charge du participant.

Le règlement, par virement, devra être effectué jusqu'à 10 jours avant le départ.

Pour toute annulation dans les 10 jours avant le départ, le montant ne sera pas restitué.

Article 12 :

Il est autorisé de tricher à La Bernadette. On espère juste que ce soit votre dernière pensée à quelques secondes de votre mort.